



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC1-1-7-63

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE
PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE POUR L'ENSEMBLE
DES SERVICES DE LA CC2R ET DU CIAS SUR LA PÉRIODE 2024-2028
ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : M. GROUSSOU Bernard : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane) : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	: Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe : Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC1-1-7-63

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS ET MATÉRIELS D'ENTRETIEN ET D'HYGIÈNE POUR L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA CC2R ET DU CIAS SUR LA PÉRIODE 2024-2028
ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 03 juin 2024 à 12h00, pour le groupement de commandes pour la fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène pour l'ensemble des services de la CC2R et du CIAS sur la période 2024-2028.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 9 lots :

- Lot 1 : Produits d'entretien classiques pour les services de la CC2R
- Lot 2 : Produits d'entretien spécifiques pour la cuisine centrale communautaire, le centre de loisirs de Gâches et la résidence Balivernes
- Lot 3 : Produits d'entretien spécifiques pour le service sport
- Lot 4 : Produits d'entretien, produits à usage unique et matériel d'entretien pour les piscines
- Lot 5 : Produits d'entretien spécifiques pour les bassins, plages et vestiaires des piscines
- Lot 6 : Produits d'entretien spécifiques pour le traitement de l'eau des piscines
- Lot 7 : Produits d'entretien spécifiques pour la petite enfance
- Lot 8 : Produits d'entretien spécifiques pour le service assainissement
- Lot 9 : Produits d'entretien pour les services du CIAS

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 18 juin 2024 pour le jugement des offres.

LOT 1 : PRODUITS D'ENTRETIEN CLASSIQUES POUR LES SERVICES DE LA CC2R

Les six entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL ALIANYs	82710 BRESSOLS
SAS HYCODIS	47502 FUMEL
SAS GICQUEL DISTRIBUTION	47550 BOÉ
GROUPE PLG	44860 PONT SAINT MARTIN
SODISCOL SAS	31140 SAINT ALBAN
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	60 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS DISTREP se situe dans l'estimation et dans le montant maximum du lot et présente des caractéristiques techniques supérieures aux autres offres. Elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 12 000 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SAS DISTREP	4 404,61 €
2	SAS GICQUEL DISTRIBUTION	5 232,91 €
3	SODISCOL SAS	4 543,10 €
4	GROUPE PLG	3 916,50 €
5	SARL ALIANYS	5 244,74 €
6	SAS HYCODIS	3 959,20 €

LOT 2 : PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR LA CUISINE CENTRALE
COMMUNAUTAIRE, LE CENTRE DE LOISIRS DE GÂCHES ET
LA RÉSIDENCE BALIVERNES

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SAS HYCODIS	47502 FUMEL
SODISCOL SAS	31140 SAINT ALBAN
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	55 %
2.1-Transmission ordonnée des fiches techniques articles et analyse comparative de ces mêmes fiches techniques	50 %
2.2-Capacité à fournir l'ensemble des matériels mis à disposition	5 %
3- Services marchands en rapport avec la prestation	5 %
3.1-Capacité à fournir les fiches protocoles adaptées adaptées au plan de nettoyage du site	2 %
3.2-Formation du personnel aux produits d'entretien et à leur emploi	2 %
3.3-Qualité du site internet marchand du candidat	1 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SODISCOL SAS est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 60 000 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SODISCOL SAS	46 423,71 €
2	SAS DISTREP	56 778,03 €
3	SAS HYCODIS	86 774,32 €

LOT 3 : PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR LE SERVICE SPORT

Les cinq entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SODISCOL SAS	31140 SAINT ALBAN
SARL ALIANY	82710 BRESSOLS
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

SAS HYCODIS	47502 FUMEL
SAS GICQUEL DISTRIBUTION	47550 BOÉ

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	60 %

Le présent lot a été analysé sur la base des prix unitaires et non au vu du détail quantitatif estimatif (DQE) pour cause de différences de conditionnement des produits entre les offres des candidats. Aussi, une analyse du critère prix sur la base du DQE aurait amené à une rupture du principe d'égalité de traitement entre les candidats.

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS HYCODIS est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 6 500 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du bordereau des prix unitaires
1	SAS HYCODIS	163,18 €
2	SODISCOL SAS	203,87 €
3	SAS DISTREP	247,10 €
4	SARL ALIANYS	254,54 €
5	SAS GICQUEL DISTRIBUTION	256,05 €

LOT 4 : PRODUITS D'ENTRETIEN, PRODUITS À USAGE UNIQUE ET MATÉRIEL D'ENTRETIEN POUR LES PISCINES

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL ALIANYS	82710 BRESSOLS
SAS HYCODIS	47502 FUMEL
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	55 %
2.1-Transmission ordonnée de l'ensemble des fiches techniques et fiches de données de sécurité	10 %
2.2-Conformité des fiches techniques produits/articles au regard des caractéristiques techniques particulières décrites au CCTP	45 %
3-Fourniture des fiches de protocoles plan de nettoyage, mise à disposition des matériels de distribution, formation du personnel	5 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL ALIANYS se situe dans l'estimation et dans le montant maximum du lot et présente des caractéristiques techniques supérieures aux autres offres. Elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 5 000 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL ALIANYS	4 187,21 €
2	SAS HYCODIS	2 989,85 €
3	SAS DISTREP	4 116,46 €

LOT 5 : PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR LES BASSINS, PLAGES ET VESTIAIRES DES PISCINES

Les quatre entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SARL ALIANYS	82710 BRESSOLS
SAS HYCODIS	47502 FUMEL
NCH FRANCE	75011 PARIS
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	55 %
2.1-Transmission ordonnée de l'ensemble des fiches techniques et fiches de données de sécurité	10 %
2.2-Conformité des fiches techniques produits/articles au regard des caractéristiques techniques particulières décrites au CCTP	45 %
3-Fourniture des fiches de protocoles plan de nettoyage, mise à disposition des matériels de distribution, formation du personnel	5 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS HYCODIS se situe dans l'estimation et dans le montant maximum du lot et présente des caractéristiques techniques supérieures aux autres offres. Elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 5 000 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SAS HYCODIS	1 800,17 €
2	SARL ALIANYS	1 620,48 €
3	SAS DISTREP	1 899,92 €
OFFRE IRRÉGULIÈRE	NCH FRANCE	OFFRE IRRÉGULIÈRE CAR INCOMPLÈTE (LE BPU/DQE ÉTAIT LA SEULE PIÈCE REMISE)

**LOT 6 : PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR
LE TRAITEMENT DE L'EAU DES PISCINES**

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SAS GICQUEL DISTRIBUTION	47550 BOÉ
BAYROL France SAS	69572 DARDILLY
GACHES CHIMIE SPECIALITES	31084 TOULOUSE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	55 %
2.1-Transmission ordonnée de l'ensemble des fiches techniques et fiches de données de sécurité	10 %
2.2-Conformité des fiches techniques produits/articles au regard des caractéristiques techniques particulières décrites au CCTP	45 %
3-Fourniture des fiches de protocoles plan de nettoyage, mise à disposition des matériels de distribution, formation du personnel	5 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat GÂCHES CHIMIE SPÉCIALITÉS se situe dans l'estimation et dans le montant maximum du lot et présente des caractéristiques techniques supérieures aux autres offres. Elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin .

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 10 000 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	GÂCHES CHIMIE SPÉCIALITÉS	5 774,00 €
2	BAYROL France SAS	4 092,00 €
3	SAS GICQUEL DISTRIBUTION	7 261,92 €

LOT 7 : PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR LA PETITE ENFANCE

Les cinq entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL ALIANYS	82710 BRESSOLS
SAS HYCODIS	47502 FUMEL
SAS GICQUEL DISTRIBUTION	47550 BOÉ
SODISCOL SAS	31140 SAINT ALBAN
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	55 %
2.1-Transmission ordonnée de l'ensemble des fiches techniques et fiches de données de sécurité	10 %
2.2-Conformité des fiches techniques produits/articles au regard des caractéristiques techniques particulières décrites au CCTP	45 %
3-Fourniture des fiches de protocoles plan de nettoyage, mise à disposition des matériels de distribution, formation du personnel	5 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SODISCOL SAS est économiquement la plus avantageuse et elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 2 500 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SODISCOL SAS	2 777,43 €
2	SAS DISTREP	2 665,81 €
3	SAS HYCODIS	2 331,32 €
4	SARL ALIANYS	3 069,35 €
5	SAS GICQUEL DISTRIBUTION	3 373,61 €

LOT 8 : PRODUITS D'ENTRETIEN SPÉCIFIQUES POUR LE SERVICE
ASSAINISSEMENT

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SAS HYCODIS	47502 FUMEL
SAS GICQUEL DISTRIBUTION	47550 BOÉ
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	60 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS DISTREP est économiquement la plus avantageuse et elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 1 000 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SAS DISTREP	285,74 €
2	SAS HYCODIS	306,67 €
3	SAS GICQUEL DISTRIBUTION	478,40 €

LOT 9 : PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES SERVICES DU CIAS

Les trois entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprises	Code postal - Ville
SAS GICQUEL DISTRIBUTION	47550 BOÉ
SAS HYCODIS	47502 FUMEL
SAS DISTREP	82000 MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40
2-Qualité de l'offre, conformité aux exigences	60

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS HYCODIS est économiquement la plus avantageuse et elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum : 5 000 € HT par période		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du bordereau des prix unitaires
1	SAS HYCODIS	4 063,25 €
2	SAS DISTREP	6 830,98 €
3	SAS GICQUEL DISTRIBUTION	4 368,69 €

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 – Produits d'entretien classiques pour les services de la CC2R : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 12 000 € HT par période.
- pour le lot 2 – Produits d'entretien spécifiques pour la cuisine centrale communautaire, le centre de loisirs de Gâches et la résidence Balivernes : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SODISCOL SAS pour un montant maximum de 60 000 € HT par période.
- pour le lot 3 – Produits d'entretien spécifiques pour le service sport : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 6 500 € HT par période.
- pour le lot 4 – Produits d'entretien, produits à usage unique et matériel d'entretien pour les piscines : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SARL ALIANYs pour un montant maximum de 5 000 € HT par période
- pour le lot 5 – Produits d'entretien spécifiques pour les bassins, plages et vestiaires des piscines : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 5 000 € HT par période
- pour le lot 6 – Produits d'entretien spécifiques pour le traitement de l'eau des piscines : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat GÂCHES CHIMIE SPÉCIALITÉS pour un montant maximum de 10 000 € HT par période
- pour le lot 7 – Produits d'entretien spécifiques pour la petite enfance : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SODISCOL SAS pour un montant maximum de 2 500 € HT par période
- pour le lot 8 – Produits d'entretien spécifiques pour le service assainissement : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 1 000 € HT par période

- pour le lot 9 – Produits d'entretien pour les services du CIAS : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 5 000 € HT par période.

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 – Produits d'entretien classiques pour les services de la CC2R : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 12 000 € HT par période.

- pour le lot 2 – Produits d'entretien spécifiques pour la cuisine centrale communautaire, le centre de loisirs de Gâches et la résidence Balivernes : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SODISCOL SAS pour un montant maximum de 60 000 € HT par période.

- pour le lot 3 – Produits d'entretien spécifiques pour le service sport : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 6 500 € HT par période.

- pour le lot 4 – Produits d'entretien, produits à usage unique et matériel d'entretien pour les piscines : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SARL ALIANYs pour un montant maximum de 5 000 € HT par période

- pour le lot 5 – Produits d'entretien spécifiques pour les bassins, plages et vestiaires des piscines : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 5 000 € HT par période

- pour le lot 6 – Produits d'entretien spécifiques pour le traitement de l'eau des piscines : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat GÂCHES CHIMIE SPÉCIALITÉS pour un montant maximum de 10 000 € HT par période

- pour le lot 7 – Produits d'entretien spécifiques pour la petite enfance : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SODISCOL SAS pour un montant maximum de 2 500 € HT par période

- pour le lot 8 – Produits d'entretien spécifiques pour le service assainissement : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS DISTREP pour un montant maximum de 1 000 € HT par période

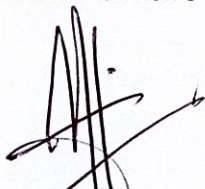
- pour le lot 9 - Produits d'entretien pour les services du CIAS : d'attribuer l'accord-cadre de fournitures au candidat SAS HYCODIS pour un montant maximum de 5 000 € HT par période
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

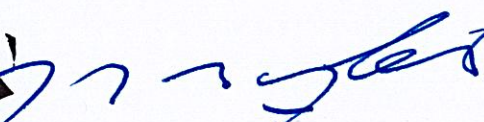
Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES



Guy MERIEL



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 JUIL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **09 JUIL. 2024**

AR Préfecture

Groupement commandes fourniture produits et matériels entretien et hygiène CC2R ET CIAS ACCORD-CADRE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240627- 2024CC1_1_7_63-DE
Numéro d'acte :	2024CC1_1_7_63
Date de décision :	27/06/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-7-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / groupements de commande)
Fichier acte :	2024CC1-1-7-63 Groupement commandes fourniture produits et matériels entretien et hygiène CC2R ET CIAS ACCORD-CADRE. pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	09/07/2024 11:20:10
Date de réception de l'AR :	09/07/2024 11:20:18